

Divorce et veuvage dans l'avancée en âge

UNE FRAGILITÉ SUSCEPTIBLE D'IMPACTER L'USAGE DE LA VILLE ET LA MOBILITÉ DES AÎNÉS

Au cours de l'avancée en âge, de nombreux événements rupteurs de la continuité de vie peuvent survenir. Ces événements peuvent être de nature à limiter l'usage que les aînés ont de leur environnement de vie, de la ville.

Quand on évoque la vieillesse, il est courant d'aborder la perte d'autonomie, la tendance au ralentissement du rythme quotidien voire le veuvage aux âges les plus avancés. Mais le veuvage n'est pas l'unique forme de rupture du lien conjugal connue des retraités et personnes âgées. En effet, certains peuvent également être confrontés au divorce.

Cette contribution repose sur une recherche destinée à mettre en évidence les transformations des mobilités qui surviennent chez des retraités au cours de l'avancée en âge, suite à une rupture du lien conjugal soit par divorce, soit par veuvage. Son objectif est d'interroger ce phénomène social au prisme du rapport à la ville des aînés et plus particulièrement, de leur mobilité.

Dans la trajectoire de vieillissement des individus, une fragilité peut s'installer à la faveur d'événements rupteurs de la continuité de vie parmi lesquels le divorce et le veuvage. Cette fragilité est de nature à limiter les mobilités des individus âgés, les faisant passer d'une situation de citoyens mobiles à une situation de personnes immobiles. L'enquête de terrain menée a permis de mettre en évidence l'existence de formes de réaménagement et de transformation de la mobilité mises en œuvre par les aînés. En étudiant ces différentes formes, les éléments à l'origine de la rupture ont pu être identifiés tout



Carlyne Berthot,

Chargée de mission « Ville amie des aînés », Ville de Grenoble
 Doctorante en sociologie, laboratoire Pacte (UMR 5194)



comme les supports qui ont permis à la personne âgée de réaménager sa mobilité. Ces formes de réaménagement et de transformation de la mobilité prennent alors la forme de supports.

DU PROCESSUS DE DÉPRISE AU PRINCIPE DES TRANSFORMATIONS DE LA MOBILITÉ

Les déplacements et la mobilité constituent un enjeu fort de nos sociétés contemporaines. Cela est d'autant plus vrai pour une population âgée dont les capacités de déplacement peuvent être altérées par les effets délétères du vieillissement et de l'avancée en âge. Se déplacer constitue bien souvent le dernier rempart contre la perte d'autonomie. En effet, les déplacements hors du logement sont une porte d'accès vers l'extérieur et de fait, vecteurs de lien social. Mais cette mobilité peut se trouver modifiée du fait de l'état de fragilité dans lequel le divorce ou le veuvage plonge la personne âgée. Pour rendre compte des modifications des

mobilités qui surviennent au cours de l'avancée en âge, le concept de déprise semble particulièrement opérant. La déprise est généralement entendue comme un processus qui consiste à délaisser certaines relations et/ou activités, au profit d'autres plus en adéquation avec ses possibles, et qui exigent moins d'efforts. Il s'agit d'un processus actif basé sur la mise en œuvre de stratégies d'adaptation, destinées à conserver aussi longtemps que possible des engagements importants pour elles (les personnes âgées) (Caradec, 2012). La déprise peut par exemple se manifester à travers la poursuite d'activités à une échelle réduite, la substitution d'activités voire l'abandon de certaines activités dans le but de se recentrer sur des activités qui font sens. Cependant, le processus de déprise ne se décline pas de manière uniforme chez tous les individus âgés. Il peut être modulé par deux éléments : d'une part l'état de santé de la personne elle-même et d'autre part, le contexte dans

lequel se déroule l'avancée en âge. Sur ce point, on peut penser que la survenue d'un divorce ou d'un veuvage ne constitue pas un contexte favorable. De fait, ces difficultés cumulatives augmentent la probabilité que la déprise prenne la forme de réaménagements multiples.

DES AÎNÉS À LA MOBILITÉ ÉVOLUTIVE...

Deux éléments sont susceptibles de faire varier la mobilité des aînés. Premièrement, les périodes de fragilité associées à des événements rupteurs tels que les problèmes de santé, le divorce, la perte de ressources ou encore le deuil qui vont introduire de la fragilité. Deuxièmement, la dimension capacitaire de la ville qui renvoie au fait que la ville peut à un moment donné endosser le rôle de support qui octroie des capacités aux individus, puis un jour ne plus faire support pour des raisons diverses. Le support constitué par la ville n'est alors plus le même. Pour Vincent Caradec, la manière de vieillir s'inscrit dans la continuité de la trajectoire antérieure de la personne et est tributaire des ressources accumulées. Mais il semblerait que l'environnement au sein duquel évolue la personne au cours de l'avancée en âge influe également sur la manière de vieillir. Dès lors, on peut s'interroger sur une possible influence du processus de déprise sur l'évolution de la mobilité de personnes âgées confrontées à ce type d'événement rupteur.

UNE VILLE RICHE EN SUPPORTS ?

La notion de support désigne un « ensemble de facteurs, matériels ou symboliques, proches ou lointains, conscients ou inconscients, activement structurés ou passivement subis, toujours réels dans leurs effets, et sans lesquels, à proprement parler, il ne pourrait pas y avoir d'individu » (Soulet, 2014). Ceci invite à s'interroger sur la manière dont la ville demeure un milieu de vie soutenant pour des aînés confrontés à un divorce ou à un veuvage. De prime abord, on peut penser que la ville comporte nombre d'éléments qui sont autant de supports probables (environnement capacitant) : le milieu de vie, les lieux de participation, les transports, les services ou encore les espaces extérieurs et bâtiments publics. Ainsi, les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les

personnes âgées ne dépendent pas uniquement de défaillances individuelles (physiques), mais bien de leur environnement de vie. Mais pour que ces éléments puissent jouer le rôle de support à la mobilité des aînés, encore faut-il qu'ils soient accessibles.

...SOUS-TENDUE PAR DES LOGIQUES MULTIPLES

À partir du travail mené, on constate que le divorce n'a pas nécessairement les mêmes conséquences sur la mobilité que le veuvage. Sur la base de critères communs appliqués à l'ensemble des personnes interrogées (périmètre de déplacement, supports de réaménagement, stratégies d'adaptation, buts de sorties et question du sens), trois types de comportements ont été identifiés :

→ **1° Mobilité quotidienne inchangée :** concerne une majorité d'hommes âgés, il s'agit du profil dominant. Il se caractérise par un vaste périmètre de déplacement, de nombreux supports de réaménagement et une stratégie d'adaptation pensée autour d'une continuité de la mobilité quotidienne. Dans cette première configuration, le divorce et le veuvage n'ont eu qu'une faible incidence sur la mobilité des personnes âgées.

→ **2° Renforcement de la mobilité hors du lieu d'habitation :** concerne exclusivement des femmes divorcées et veuves. Il se caractérise par des déplacements concentrés à l'échelle de la ville et des supports de réaménagements multiples autour d'une stratégie d'adaptation basée sur la multiplication des buts de sorties. L'objectif est ici de contenir les incidences de l'événement rupteur en limitant le temps passé à domicile, par peur du sentiment de solitude. Dans cette seconde configuration, l'incidence sur la mobilité est variable selon le type de rupture (divorce ou veuvage).

→ **3° Repli domiciliaire renforcé par un élément supplémentaire :** concerne essentiellement des hommes veufs. Il se caractérise par des déplacements contenus à l'échelle du quartier voire du domicile et des supports de réaménagement qui se raréfient. Le repli sur le domicile plus ou moins choisi, tient ici lieu de stratégie d'adaptation. Dans cette troisième configuration, l'événement rupteur impacte davantage la mobilité des aînés et se trouve renforcé par un

élément supplémentaire : un problème de santé et/ou un sentiment d'insécurité.

En conclusion, on peut dire que si l'espace urbain peut apparaître comme un milieu de vie hostile à un public dont les capacités de déplacement peuvent être altérées, il offre également des supports au réaménagement de la mobilité des aînés. Face à une épreuve de séparation, les individus de tous âges conservent leurs capacités actuelles ce qui leur permet de (ré)inventer leur mobilité quotidienne. Trois principaux supports de réaménagement qui concourent au maintien et/ou au réaménagement de la mobilité d'individus âgés veufs ou divorcés ont été mis au jour :

→ **1° L'habitat** (point de repère pour la quasi-totalité des déplacements) qui implique de ne pas se limiter au domicile mais d'avoir une approche globale qui prenne en compte l'environnement périphérique (le quartier, les aménités).

→ **2° L'aménagement urbain**

→ **3° Les médiateurs sociaux :** supports relationnels.

Dans la plupart des cas, ces supports permettent aux aînés de maintenir des prises (matérielles) sur le monde, mais également de conférer du sens à leur existence (Caradec, 2012). <

POUR ALLER PLUS LOIN

L'enquête qui sous-tend cet article a été menée en avril 2016 auprès de douze Grenoblois âgés de 70 à 91 ans, confrontés à une rupture du lien conjugal. Six hommes et six femmes ont été interrogés avec un nombre égal de personnes veuves et de personnes divorcées par sexe. Avec une moyenne d'âge de 80 ans tous statuts confondus, les personnes divorcées étaient plus jeunes que les personnes veuves. Tous les secteurs de la ville de Grenoble ont été représentés à l'exception du secteur 6 regroupant les quartiers sud situés en périphérie de la Ville. À l'inverse, la majeure partie de l'échantillon habite le secteur 2 qui comprend notamment les quartiers du Centre-ville grenoblois.